

**EXTRAIT N° 21 - 050
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021
ID : 007-210701579-20211005-DB_050CM051021-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET COMMUNE - BP 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux écrites suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)		Article (Chapitre)	
21318 (041) Autres bâtiments publics	1 101 000	238 (041) Avances versées sur cde	1 101 000
	Total 1 101 000		Total 1 101 000

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** les écritures ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable des finances publiques de Le Teil pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

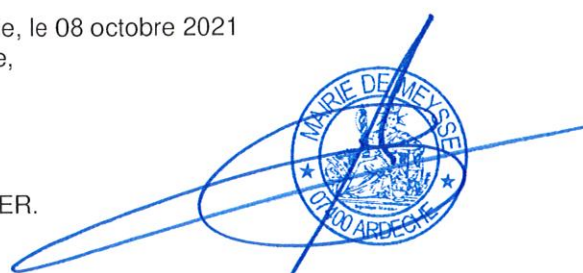
Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,

Éric CUER.



**EXTRAIT N° 21 - 051
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021
ID : 007-210701579-20211005-DB_051CM051021-DE

SLO

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

PROPOSITION D'EXONÉRATION TEMPORAIRE DE LA REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une délibération (n°15-016) a été votée le 08 avril 2015 afin de fixer la redevance pour occupation du domaine public communal.

Il informe également le Conseil Municipal que M. Moner MATAR a été autorisé à installer son foodtruck de spécialités Syriennes sur la Commune à compter du 15 septembre 2021. Il sera stationné les lundis, mercredis et vendredis soir sur l'aire des bornes de tri de la Rue de l'Oratoire et 2 jours dans la semaine de 11h00 à 13h30 à l'entrée de la ZA de Drahly.

Monsieur le Maire propose d'exonérer M. MATAR de la redevance jusqu'au 31 décembre 2021, le temps pour lui de se faire connaître.

M. MATAR devra s'acquitter, à compter du 1^{er} janvier 2022, de la somme de 55 € par an.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **ACCEPTE** d'exonérer M. MATAR de la redevance d'occupation du domaine public du 15 septembre au 31 décembre 2021.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à M. MATAR pour information ainsi qu'à Madame la Comptable des finances publiques de Le Teil pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,

Éric CUER.



EXTRAIT N° 21 - 052
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021
ID : 007-210701579-20211005-DB_052CM051021-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

TARIFS DE L'ENSEMBLE DES PRODUITS ENCAISSÉS PAR LA RÉGIE DE RECETTES "MULTI-SERVICES"

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une régie de recettes "multi-services" a été créée par arrêté (n°21-044) le 05 juillet 2021 afin d'encaisser les droits de places des forains, les cautions et locations des salles communales, les cautions pour le matériel et les dons divers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs du droit de place des forains ont été votés le 13 avril 2016 (délibération n°16-018), ceux pour les cautions et locations des salles communales le 1^{er} octobre 2018 (délibération n°18-043) et leur rappelle que ceux pour les cautions du matériel le 07 septembre 2021 (délibération n°21-041).

Afin de faciliter la consultation des différents tarifs votés et l'échange en comptabilité entre la Commune et la Trésorerie, cette dernière a conseillé aux Communes de regrouper ces tarifs sur une seule délibération.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de valider les différents tarifs mentionnés ci-dessous et ainsi les faire figurer sur une seule délibération.

Tarifs droits de place forains :

Métrages linaires	tarifs
De 0 à 5 mètres	30
De 5 à 10 mètres	50
De 10 à 20 mètres	70
Au-delà de 20 mètres	120

Tarifs cautions et locations salle communale :

Tarifs	Location		Cautions	
	Petite salle	Grande salle	Petite salle	Grande salle
Habitants de Meysse	80,00 €	235,00 €	250,00 €	500,00 €
Associations entreprises extérieures et autres	130,00 €	375,00 €	250,00 €	500,00 €

Tarifs caution matériel :

Description	Caution	
Tables (22) maxi 10 tables / prêt	de 1 à 5	200 €
	de 6 à 10	400 €
Bancs (50) maxi 24 bancs/ prêt (70 personnes)	de 1 à 8	500 €
	de 9 à 17	700 €
	de 18 à 24	900 €
Chaises (99) max 70 / prêt	de 1 à 25	400 €
	de 26 à 70	800 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** que les différents tarifs des recettes encaissées soient regroupés sur une seule délibération.
- **VALIDÉ** les différents tarifs mentionnés ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable des finances publiques de Le Teil pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,

Éric CUER.



EXTRAIT N° 21 - 053
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021
ID : 007-210701579-20211005-DB_053CM051021-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL -
MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

CRÉATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que considérant qu'un agent communal contractuel donnant toute satisfaction sur le poste qu'il occupe actuellement peut être titularisé, il serait souhaitable de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures, en application des lois et règlements de la fonction publique territoriale régissant le statut particulier du présent emploi.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 complétée et modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,
- Vu le décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

DÉCIDE :

- 1 - d'accéder à la proposition de Monsieur le Maire,
- 2 - de créer à compter du 01 novembre 2021 un poste d'adjoint technique territorial, échelle C1 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 29 heures,
- 3 - l'échelonnement indiciaire, la durée de carrière et les conditions de recrutement de l'emploi ainsi créé sont fixés conformément aux textes réglementaires relatifs au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
- 4 - de compléter en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,
- 5 - les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget,

Suite de la délibération n°21-053 du 05 octobre 2021
Secrétaire de séance : M. MORIZET

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021 
ID : 007-210701579-20211005-DB_053CM051021-DE

- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à M. le Président du centre de gestion de l'Ardèche ainsi qu'à Madame la Comptable des finances publiques de Le Teil pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,



Éric CUER.

**EXTRAIT N° 21 - 054
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021	SLO
Reçu en préfecture le 07/10/2021	
Affiché le 08/10/2021	
ID : 007-210701579-20211005-DB_054051021-DE	

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

APPLICATION RÉGIME FORESTIER POUR LES NOUVELLES PARCELLES FORESTIÈRES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Meysse est propriétaire d'une forêt communale de 124.4345 ha. Il propose d'enrichir ce patrimoine forestier de 68.8480 ha supplémentaires avec un objectif dominant d'accueil du public et de protection mais également des enjeux secondaires de production que l'aménagement forestier devra préciser, en y intégrant les parcelles ci-dessous.

Numéro	Section	Surface en Ha	Propriétaire	lieu-dit
345	F	1,9036	Commune de Meysse	RUBEN SUD
321	F	0,0925	Commune de Meysse	RUBEN SUD
320	F	0,84 04	Commune de Meysse	RUBEN SUD
285	F	5,4318	Commune de Meysse	RUBEN SUD
218	F	11,3200	Commune de Meysse	RUBEN SUD
318 c	F	18,3674	Commune de Meysse	RUBEN SUD
357	F	0.0488	Commune de Meysse	RUBEN SUD
Superficie Totale 38 ha 0045 ca		Parcelles Pass territoire		
9	E	2,1648	Commune de Meysse	GRUELLE
175	E	0,351	Commune de Meysse	VOLLE
277	E	10,64	Commune de Meysse	CHAMPEAU
278	E	0,679	Commune de Meysse	CHAMPEAU
286	E	2,7251	Commune de Meysse	CHAMPEAU
287	E	2,708	Commune de Meysse	CHAMPEAU
77	F	1,4835	Commune de Meysse	LES TRAVERSES NORD
78	F	0,2064	Commune de Meysse	LES TRAVERSES NORD
134	F	2,8905	Commune de Meysse	LES TRAVERSES SUD
212	F	4,144	Commune de Meysse	TERRE ROUGE
214	F	0,356	Commune de Meysse	TERRE ROUGE
12	G	1,829	Commune de Meysse	LES NEBLES
67	G	0,6662	Commune de Meysse	LEVATON OUEST
Superficie totale 30 ha 8435 ca				

Suite de la délibération n°21-054 du 05 octobre 2021
Secrétaire de séance : M. MORIZET

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021 
ID : 007-210701579-20211005-DB_054051021-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DEMANDE** l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, au Chef de service départemental de l'Office National des Forêts de l'Ardèche, à Monsieur le Président du Département de l'Ardèche ainsi qu'à Madame la Comptable des finances publiques de Le Teil pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,



Eric CUER.

**EXTRAIT N° 21 - 055
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021
ID : 007-210701579-20211005-DB_055CM051021-DE

SLO

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

INSCRIPTION AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET DE RANDONNÉES

Après avoir pris connaissance des articles 56 et 57 de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 et de la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées,

Après avoir pris connaissance des articles du 06 juillet 2000 et de la mise en place des Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires pour favoriser le développement maîtrisé des sports et loisirs de nature,

Considérant que dans le cadre de l'action de mise en réseau des sentiers de randonnées non motorisées par la Commune de Meysse et la Communauté de Communes d'Ardèche Rhône Coiron, le Département de l'Ardèche a pour mission d'établir ce plan,

Considérant que ledit plan comprend des itinéraires traversant le territoire de la Commune de Meysse,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DEMANDE** l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (PDIPR) des chemins suivants :

Randonnée « Les Crêtes de Meysse »

- . rue du Ruisseau,
- . rue de la Citadelle,
- . chemin des Mûres,
- . chemin rural de Marinas à Meysse,
- . chemin rural de Saint-Vincent-de-Barrès à Meysse,
- . chemin rural de Marinas à Font Couverte,
- . chemin des Bois Communaux à Meysse,

Randonnée « Tour de la montagne de Carcot » (départ de Rochemaure)

- . chemin rural de la Grange au Ruisseau,
- . chemin rural de Rochemaure aux Freydières,
- . chemin rural de Volle à Merlet,

Randonnée « Liaison vers Cruas »

- . voie communale n° 5 des Ribes,
- . chemin rural des Roussières à Meysse,
- . chemin rural de Saint-Vincent-de-Barrès aux Roussières.

Suite de la délibération n°21-055 du 05 octobre 2021
Secrétaire de séance : M. MORIZET

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021 
ID : 007-210701579-20211005-DB_055CM051021-DE

- **S'ENGAGE** à ne pas aliéner totalité ou parties des itinéraires concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le conseil municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- **S'ENGAGE** également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- **S'ENGAGE** à conserver leur caractère public et ouvert aux sentiers concernés,
- **PRÉCISE** que compte-tenu du passage inévitable sur une propriété privée dans certaines portions, une convention sera passée entre le Département de l'Ardèche, la Commune de Meysse et le Propriétaire,
- **STIPULE** qu'en ce qui concerne l'usage des véhicules motorisés (4/4, motos tout terrain...) autres que ceux utilisés pour le besoin des exploitations forestières ou agricoles, le conseil municipal interdit le passage sur les chemins ou portions à la circulation desdits véhicules,
- **TRANSMET** un exemplaire de cette délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa, à Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Ardèche, à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Ardèche Rhône Coiron pour information.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysse, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,



Éric CUER.

**EXTRAIT N° 21 - 056
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
DU 05 OCTOBRE 2021**

Envoyé en préfecture le 07/10/2021
Reçu en préfecture le 07/10/2021
Affiché le 08/10/2021
ID : 007-210701579-20211005-DB_056CM051021-DE

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

L'an deux mille vingt et un, et le cinq octobre, le Conseil Municipal convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Éric CUER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 30 septembre 2021

Présents : MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Absents excusés : Mrs MONTCHAUD et ROUX

Absents non excusés :

Ont donné pouvoir : M. MONTCHAUD à Mme DENIS
M. ROUX à MME JULIEN-RAOULT

Le Conseil a choisi pour secrétaire M. MORIZET.

OBJET

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET ÉNERGIES RENOUVELABLES - BP 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de procéder aux écrites suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chapitre)		Article (Chapitre)	
2151 (041) Install. complexes spécial.	125 000	238 (041) Avances versées sur commande	125 000
Total Dépenses 125 000		Total Recettes 125 000	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** les écritures ci-dessus.
- **TRANSMET** un exemplaire de la délibération à Monsieur le Préfet de l'Ardèche pour visa ainsi qu'à Madame la Comptable des finances publiques de Le Teil pour sa comptabilité.

Délibération votée à l'unanimité.

Ont signé les membres présents :

MMES CHAUSSIGNANT - CODATO - DENIS - GAGNOT - JULIEN-RAOULT - LAUSSEL - MARTINELLO
MRS CUER - MAZZINI - MENARD - MORIZET - REYMONDON - ROCHETTE

Par procuration : Mme DENIS pour M. MONTCHAUD
MME JULIEN-RAOULT pour M. ROUX

SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL,

Fait et délibéré à Meysses, les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures.
Affiché le 08 octobre 2021
Pour copie conforme

En Mairie, le 08 octobre 2021
Le Maire,

Éric CUER.

